

LE VAISSEAU

N° 35 : AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE 2022



Le mot du président

Le HANDICAP

Je souhaitais, dans ce nouveau numéro de notre journal 'LE VAISSEAU', me pencher sur le handicap. Sans vouloir être exhaustif en ce domaine, car cela serait très ambitieux mais, de plus, je n'ai ni la connaissance, ni la compétence pour faire le tour complet de ce sujet important, complexe et multiple.

Malgré tout, je voudrais aborder partiellement ce thème et pouvoir m'arrêter sur quelques constats.

Je pense qu'il est toujours nécessaire de revenir aux fondamentaux et il m'est apparu utile de trouver une définition du handicap.

De manière générale, le terme de handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

C'est seulement à partir de 1980, que le terme Handicap est associé aux individus dans l'incapacité d'assurer un rôle et une vie sociale normale du fait de déficience(s). L'OMS (Organisme Mondial de la Santé) y a ensuite rajouté l'aspect social que cela implique, afin de mieux prendre en compte les facteurs environnementaux. Car ce qui crée la situation de handicap au final, c'est bien un environnement inadapté et non plus la déficience elle-même. C'est pourquoi aujourd'hui nous parlons de « personne en situation de handicap ». Cette dimension sociale et environnementale du handicap sera confirmée en 2005 avec la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Nous distinguons aujourd'hui, 5 grandes familles de handicap: Moteur, Psychique, Mental, Sensoriel et les Maladies invalidantes.

De nos jours, la plupart des personnes ont une vision restreinte du handicap, en imaginant automatiquement une personne en fauteuil roulant, avec des malformations physiques, ou une canne blanche à la main.

Il ne faut cependant pas oublier qu'un handicap n'est pas toujours visible! 80 % à 85 % des personnes handicapées sont atteintes d'un handicap invisible.

Une majorité pas toujours reconnue et pourtant non négligeable.....

On estime à 5 millions le nombre des personnes handicapées en FRANCE.....

Des chiffres considérables qui ne cessent de croître, car si certains handicaps se manifestent dès la naissance, beaucoup sont liés au vieillissement de la population. A cela s'ajoutent les accidents de la vie (voiture, sports, maladies...) qui peuvent toucher tout le monde à tout moment. Par ailleurs, un dépistage plus pointu et la mise en évidence de nouvelles déficiences inconnues auparavant, est également source de croissance des chiffres sur le handicap (Extraits du site 'handicap.fr').

Dans les propos ci-dessus, nous voyons apparaître la notion de handicap invisible. En ce qui concerne notre association, FRANCE AVC 21, c'est quelque chose que nous connaissons bien. En effet, nos différents contacts, échanges avec les patients, les aidants, les familles ainsi qu'avec nos échanges lors de nos rencontres (Réunions 'Grand Public', présentation de l'AVC, tenues de stand...) la plupart des personnes parle des séquelles entraînant des handicaps visibles.

Bien sûr, ces derniers attirent le regard de la population de façon bienveillante, de la compassion mais aussi parfois, malheureusement, un détournement du regard, une ignorance, un refus de 'voir'.....

Mais les handicaps 'invisibles', divers, variés, souvent cumulés, sont, de par leur 'invisibilité', totalement ignorés entraînant souvent des réactivités que nous pourrions intituler de 'malheureuses' mais pas que....

Les handicaps invisibles ne sont invisibles qu'aux autres, mais bien subis et ressentis par la personne concernée. Ils sont présents, parfois multiples, pesants, handicapants et parfois très lourdement pour la personne. Ces derniers lui limitent durablement, et au quotidien, des possibilités d'interaction sans que l'entourage, même bienveillant, ne puisse comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap.

Un fauteuil roulant est bien sûr signe d'un handicap mais il faut évoquer aussi les 80 % des handicaps déclarés sont invisibles.

Le chiffre montre bien, si nécessaire, l'ampleur de la situation au regard et vis à vis de ces personnes atteintes mais très, trop souvent incomprises.

Pour notre association, les incapacités telles que 'la grande fatigue', des douleurs permanentes, des troubles de la mémoire, de la concentration, les diverses insensibilités, les nombreux et divers troubles visuels provoquent, entraînent nombres de difficultés dans les gestes et activités du quotidien, des difficultés voire l'impossibilité de reprendre l'activité professionnelle ou de se former pour un éventuel nouvel emploi.....

Une forme d'incompréhension de la part de l'entourage familial, amical, sociétal, professionnel s'installe autour des personnes victimes de ces handicaps invisibles. Cela a forcément des conséquences sur la vie des patients et, à ces handicaps invisibles, s'ajoute celui du 'regard des autres et du jugement'. Jugement sévère laissant entendre que ces personnes victimes de handicaps invisibles peuvent être des malades imaginaires, des paresseux, des imposteurs et que finalement ils ne cherchent qu'à s'apitoyer sur eux-mêmes.

Nous ne pouvons que nous inscrire en FAUX contre ces attitudes, car dans notre association nous sommes confrontés à ces femmes, ces hommes qui souffrent, en silence, car contrairement aux idées reçues, ils ne s'apitoyent pas sur eux-mêmes ! Bien au contraire, ils essaient de trouver la force, la volonté pour effectuer les tâches de la vie quotidienne et de s'adapter à cet environnement 'invisible' qui ne leur laisse surtout pas le temps de s'apitoyer sur eux-mêmes.

Individuellement et collectivement, restons vigilants afin de ne pas tomber dans ce travers de la conclusion hâtive en ignorant tout de la vie réelle des autres.

Le président de FRANCE AVC 21



Hommage à RICHARD FERRAND :

Depuis quelques mois, notre association n'a pas été épargnée par les décès. Lors de notre Assemblée Générale du mardi 05 avril 2022 j'avais fait part du décès de notre adhérent RICHARD FERRAND en date du 03/04/2022 à l'âge de 74 ans.

Richard était bien connu de nombre d'entre nous, il nous avait rejoint avec Marie-Claude son épouse depuis de très nombreuses années suite à l'AVC de Marie -Claude. Il nous avait, à cette période, montré toute sa détermination, sa pugnacité, son énergie et sa volonté afin d'aider (ce verbe me paraît trop faible quant à son investissement personnel) Marie -Claude à surmonter cet A V C. Toutes ces qualités partagées d'ailleurs avec Marie -Claude, les soins, les aides, les conseils du SSR de DIVIO, du centre de Créteil, le travail acharné de Marie -Claude, la surveillance sans faille et sans relâche de Richard ont permis de voir Marie -Claude quitter le fauteuil roulant, marcher difficilement mais ensuite se déplacer avec canne et chez elle pouvoir s'en passer.

Nous pourrions dire qu'à eux deux, ils avaient gagné sur l'adversité de la vie. Mais les épreuves n'étaient malheureusement pas terminées. Richard a été diagnostiqué d'une maladie pulmonaire devant nécessiter une greffe de l'un des poumons. Une nouvelle bataille s'engageait, examens nombreux, lourds, incertitude quant à la greffe....car il y a une limite d'âge et sans être âgé Richard semblait l'avoir dépassée. C'était méconnaître RICHARD que de le voir se résigner et cesser son propre combat mais aussi de cesser d'apporter son aide à Marie-Claude. Il démontra avec une farouche volonté que sa forme physique, son état général permettait une entorse envers cette limite d'âge. Il a fallu démontrer, convaincre et la greffe finalement réalisée. Je passe trop vite sur l'attente toujours incertaine du greffon, pouvoir être greffé était déjà une grande victoire mais sans greffon, une issue que nous pouvons aisément deviner. Ayant rendu visite à Richard à l'hôpital BICHAT à Paris, je peux dire qu'il ne doutait pas, il avait l'espoir en lui ancré de la même façon dont il savait que Marie-Claude remarquerait.

Le jour 'J' de la greffe étant arrivé, ayons une pensée chaleureuse, forte, respectueuse, admirative pour le donneur mais aussi pour tous les Donneurs avec un grand 'D' car, sans leur générosité des plus gratuites, tous les espoirs des futures greffées en attente seraient vains. UN GRAND MERCI A VOUS TOUTES ET VOUS TOUS.

Richard avait déjà beaucoup agi pour FRANCE AVC mais avec cette greffe, il s'engagea, j'ose dire sans compter, avec son état d'esprit militant afin de porter la parole du don d'organes, de la greffe pulmonaire dans nombre de réunions sur tout le territoire. Il avait aussi une admiration sans limite du corps médical, dans son ensemble, l'ayant pris en charge durant toute cette épreuve.

Tout se passait bien malgré les restrictions sanitaires liées à la COVID 19 mais après quasiment cinq ans de tranquillité, brusquement à la mi 2021 des complications apparurent liées à sa médication. Tout rentra dans l'ordre courant décembre 2021 et mon dernier échange avec lui, par SMS interposé, me disait « modification en profondeur de mes traitements, cela va bien mieux, je rentre à LAVONCOURT pour passer les fêtes en famille et ensuite du repos pour récupérer totalement ».

Malheureusement, admis en réanimation au CH de VESOUL le 25/12, il décèdera le 03/04/2022 avec courage et beaucoup de lucidité.

Richard restera dans la mémoire collective de FRANCE AVC 21. Nous garderons de lui sa force, sa volonté, sa pugnacité, son pouvoir de persuasion, son engagement, son sens du devoir, de l'organisation, rien n'était laissé au hasard, sa discipline, son exigence avec les autres mais aussi, cette exigence sans faille avec lui-même.

Merci à toi, Richard, pour nous avoir montré tous ces chemins. Nous aurions vraiment aimé faire encore un bon bout de chemin en ta compagnie.....



Rions un peu, c'est excellent pour la santé

Ah le stress !!!!! « Faites attention au stress.....mieux faut être en retard dans ce monde , qu'arriver trop tôt dans l'autre... ».

La taille ne fait pas tout... : « L'important ce n'est pas d'être grand mais d'être à la hauteur (Lino Ventura).

: « Si vous pensez que vous êtes trop petit pour changer quelque chose, essayer donc de dormir avec un moustique dans votre chambre ! (Dalaï Lama).

DOSSIERS

Suite à de récentes lectures, il m'est apparu intéressant de vous en faire bénéficier si vous n'en avez pas encore pris connaissance. C'est un vrai sujet d'actualité et il est toujours intéressant d'en connaître mieux le fonctionnement avant d'y apporter un jugement qui pourrait s'avérer s'éloigner de la réalité.

En tout premier lieu, un peu d'histoire qui nous fait remonter jusqu'en 1790....Comment sont nés les services d'urgence ?

Ensuite les différentes dates successives (Journal du mutaliste n° 353).

Et maintenant : Le CENTRE 15 de DIJON A NOTRE ECOUTE (Article publié par le journal le BIEN PUBLIC et relayé par le service de communication du CHU de DIJON).

Pour finir sur ce sujet, un article sur les nouvelles mesures afin d'améliorer la prise en charge des 'URGENCES' afin de toujours gagner du temps, les minutes, les secondes sont précieuses pour sauver des vies....(Nouvel emplacement pour le stationnement de l'hélicoptère).

Mais avant le passage par les URGENCES VITALES,

la PRÉVENTION est nécessaire

Prendre soin de soi dépend beaucoup de nous même,

l'Activité physique est un atout pour notre propre santé et pour la préserver.

Bonne lecture de l'ensemble des articles figurant en fin de journal....Et bien sûr, pour l'activité physique, bonne lecture et MISE EN PRATIQUE.....



INFORMATIONS SÛREMENT CONNUES MAIS UN RAPPEL PEUT S'AVÉRER UTILE

ARRHES OU ACOMPTE ? Cela nous interpelle toujours....quelles sont les différences ?

Vous trouverez en fin de journal un article relatif à ce sujet.

LES HONORAIRES DE DISPENSATION EN OFFICINE : Le saviez-vous ?

Cet article est issu d'un document s'adressant aux 'cheminots retraités' mais, bien sûr, quelque soit sa caisse d'assurance maladie, nous sommes tous concernés.

Ne pas hésiter à regarder le 'verso' de votre ordonnance, vous y trouverez le coût de votre traitement mensuel et/ou ponctuel. C'est toujours intéressant de connaître la valeur des choses même si nous n'avancions pas l'argent. Par ailleurs, vous verrez la notion 'd'honoraires de dispensation' dont l'article fait état.

DISPOSITIF MON PSY !!!!!

France AVC 21 a très souvent déploré et dénoncé la non prise en charge et donc le remboursement des honoraires des psychologues.

Bien sûr, nous n'y sommes pour rien au regard de la décision prise par l'Assurance Maladie mais nous pouvons, malgré tout approuver et remercier les instances de l'Assurance Maladie pour cette initiative très bien venue à fortiori après la crise sanitaire qui a entraîné un 'mal être' pour nombre de personnes.

Vous verrez dans l'article figurant en fin de journal les modalités de cette pris en charge et encore bravo à l'Assurance Maladie !

LA TELEMEDECINE

Dans le domaine de l'AVC, nous connaissons bien le TELE AVC. Il faut préciser que sous l'impulsion de quelques personnes qui y ont vu une avancée sans précédent dans la pris en charge en phase aigüe et l'égalité des chances des patients quelque soit leur lieu d'habitat, la Bourgogne a été dotée très vite de cet outil.

En TELEMEDECINE, nombre de mutuelles proposent à leurs adhérents des plateformes de Télémédecine accessible en permanence répondant, ainsi, à une forme de 'levée de doutes'en cas de symptômes divers. Bien sûr pas dans le cadre de l'urgenc evitale où, dans ce cas, nous ne le répéterons jamais assez le 15 ou le 112 sont incontournables.

TEMPS DE CONSERVATION DES PAPIERS

Vaste sujet et nous avons souvent des interrogations : Je garde, oui... mais combien de temps, je détruis ...

Attention, le délai de conservation est bien sûr le même quelque soit la forme de vos 'documents', version papier ou dématérialisée.

Voir en fin de journal un article relatif à ce sujet.

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DANS LEQUEL NOUS VIVONS

L'AGRICULTURE, elle représente quoi en CÔTE D'OR ? (Voir l'article issu du journal Côte d'Or magazine).

Place de la SANTÉ et de l'INNOVATION EN SANTÉ dans la métropole de DIJON (Voir les statistiques issues du journal DIJON MÉTROPOLE

Rions un peu, c'est toujours excellent pour la santé

Ce qui nous a engoissé il y a encore peu de temps.... « je m'apprête à remplir ma déclaration d'impôts. Quelqu'un aurait-il un code 'PROMO' ? ».

Sur le même sujet :

Abattement fiscal:Etat dans lequel se trouve un contribuable qui vient de recevoir son avis d'imposition (Marc Escayrol).

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION FRANCE AVC 21

Subvention : Pour cette année 2022, la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de Côte d'or nous a renouvelé sa confiance en soutenant, par une subvention, nos actions de Prévention et d'information auprès des divers publics. Grand merci à cet organisme pour sa fidélité à notre association.

En matière d'Information et de Prévention au regard de l'AVC et plus particulièrement des facteurs de risque pouvant entraîner un A V C (Accident Vasculaire Cérébral) ou un A I T (Accident Ischémique Transitoire) ainsi qu'au niveau de l'identification des principaux symptômes et de la réactivité nécessaire, nous savons toutes et tous qu'il nous faut persévérer, continuer sans relâche....un citoyen informé, prévenu, c'est peut-être une vie sauvée ou des séquelles atténuées....

Il nous reste beaucoup à faire mais nous avons pu constater que le premier semestre de cet exercice 2022 n'a pas été propice à l'organisation de réunions 'grand public' du fait du reliquat des interdits liés à la COVID 19 mais aussi à la période électorale. En effet, nous avons pu constater, depuis une longue période, que l'année des élections nationales (Présidentielle et Législatives) n'est pas du tout favorable à l'organisation de telles réunions 'Grand Public'. C'est ainsi et nous devons nous adapter.

De ce constat, nous n'avons, malgré tout, pas baisser les bras et nous avons tenus de nombreux stands dans nombre de manifestations, nous permettant ainsi de rencontrer le 'grand public'.

Par ailleurs, afin de toucher un maximum de personnes, toute catégorie d'âge confondue, FRANCE AVC 21 a mis en place une campagne publicitaire sur les sacs à baguette remis à la clientèle lors de l'achat, au quotidien, de leur baguette de pain. Cette campagne aura pour thème notre marque page (celui de couleur rouge) reprenant les principaux symptômes de l'AVC et l'APPEL au 15 et de la mention (simplement une mention) du RISKOMETRE dans le soufflet du sac. Diffusion de 10 000 sacs dans trois boulangeries : Boulangerie du Suzon (Chez MANON) place de la France Libre à la Toison d'Or, la petite MANON, boulangerie à AHUY et l'Atelier de MANON (Centre commercial CLEMENCEAU). Cible : tous les publics. En août, nombre de boulangeries sont fermées, de ce fait, la clientèle de ces trois boulangeries, n'est pas que très locale mais vient de différents quartiers. Les dates englobent la rentrée des lycéens touchant ainsi ceux du lycée Charles de GAULLE situé à proximité de l'une des boulangeries.

Dans ce type de campagne publicitaire, le côté répétitif de l'information fournie permet au message diffusé de s'ancrer dans l'esprit de nos concitoyens.

Rions encore un peu, c'est toujours excellent pour la santé et méditons

Bizarrrz, bizarre... : « L'ironie, c'est quand tu rentres en prison pour vol de voiture et que tu en sors pour bonne conduite... ».

« La perfection est un chemin et non une fin ».

« La danse n'a plus rien à raconter, elle beaucoup à dire » (M. Béjart).



Dernière minute

Un très récent article paru dans actu.orange.fr/france/santé donne l'information suivante :

Santé : l'activité physique est 'un traitement' qui doit être prescrit par les médecins, selon la HAS (Haute Autorité de Santé).

« Ce mardi 06 septembre, la Haute Autorité de Santé (HAS) estime que 'l'activité physique' doit définitivement être considérée comme un traitement à part entière et être prescrite à ce titre'.

Une ordonnance pour faire du sport ? Selon la Haute Autorité de Santé l'activité physique doit définitivement être considérée comme un traitement à part entière et être prescrite à ce titre par les médecins, qu'elle compte accompagner notamment pour lever certains freins.. L'activité physique 'limite le risque de récurrence de certains cancers du sein, diminue par deux le risque de passage d'un état prédiabétique à un diabète...'

Beaucoup de patients éprouvent une certaine appréhension à pratiquer une activité physique alors qu'ils sont malades ou âgés, tandis que les médecins sont encore peu nombreux à la prescrire affirme-t-elle.

Une palette d'outils à la disposition des médecins

Il y a quatre ans, au moins 30 % des médecins déclaraient prescrire de l'activité physique a indiqué le professeur Dominique Le Guludec, présidente du collège de la HAS lors d'un point presse. Or le rôle du médecin est essentiel pour sensibiliser les personnes les plus éloignées de l'activité physique (personnes atteintes d'une affection de longue durée, personnes souffrant d'une maladie chronique, personnes âgées fragiles, personnes en situation de handicap).

Pour les aider dans leur mission, la HAS a annoncé la mise à disposition des médecins d'une palette d'outils, dont 'un nouveau guide de consultation et de prescription médicale d'activité physique chez l'adulte', un 'guide des connaissances sur l'activité physique et la sédentarité', des fiches et référentiels d'aide à la prescription. 'Il faut que le médecin soit convaincu pour être convaincant', a insisté le professeur François Carré, cardiologue et médecin du sport au CHU de Rennes et professeur émérite à l'université de Rennes 1.

Article intéressant et attendons les mises en œuvre.

Cela ne peut que conforter nos démarches lors de nos activités Information /Prévention durant lesquelles nous attirons l'attention de nos interlocuteurs sur un des facteurs de risque qu'est la Sédentarité et l'absence d'activité physique.

D'autre part, nous insistons toujours sur le fait que l'activité physique participe à l'amélioration de nombre de facteurs de risque pouvant déboucher sur un AVC : l'hypertension, le diabète, l'excès de cholestérol, la sédentarité....et bien sûr aussi le risque de récurrence après un AVC ou AIT.





Qui derrière le 15 ?

Le centre 15 du CHU de Dijon qui réceptionne et régule les appels est l'un des trois services du département universitaire de médecine d'urgence du CHU de Dijon. Il nous a ouvert ses portes. Photo LBP/Emma BUONCRISTIANI

PAGES 2 ET 3

Zoom sur la gestion des urgences



scateur paniqué dans les gestes de ses secondes, minutes, pour étudier la arrive dans nos vies. Photo LBP/E. B.

« Je dis souvent aux gens au bout du fil qu'ils sont mes yeux »

Amélie Picornot, superviseur, vingt ans au centre 15

« En avril, j'ai fêté mes vingt ans comme assistante de régulation médicale et je suis passée superviseur en novembre. Cela me permet de découvrir le métier sous un autre angle. Mon rôle, c'est de manager, enlever le grain de sable qui pourrait se glisser dans la machine. »

« Ici, au centre 15, impossible de sentir la lassitude du quotidien, chaque appel, chaque lien créé est différent. »

« Je dois fluidifier l'activité, réattribuer les postes si besoin, organiser les pauses des collègues, rééquilibrer le flux d'appels et gérer les pauses éventuelles, c'est rare, mais ça arrive. Et puis, s'il y a des appels compliqués, plus conflictuels, je prends la main. Ici, au centre 15, impossible de sentir la lassitude du quotidien, chaque appel, chaque lien créé est diffé-



Au centre de réception et de régulation des appels (CRRA)- centre 15, le poste de superviseur (SUPERV) est une clé de voûte. Ce jour-là, Amélie veille au grain pour que tout s'harmonise et afin d'éviter les embouteillages, elle gère aussi les pauses de ses collègues et prend le relais en cas de pic d'appels. Photo LBP/E. B.

rent. Oui, il y a des appels qu'on ne peut pas oublier, parfois ça tient à l'information d'une voix. Je dis souvent aux gens au bout du fil qu'ils sont mes yeux et c'est vrai ! En plus des informations que l'on

nous donne, nous devons aussi prendre en compte les bruits autour, les exclamations d'autres personnes sur place qui révèlent certaines choses que l'appelant oublie de nous dire. »

« Allô, ici le centre 15 » : z

Nous avons eu la chance de pousser la porte du département universitaire de médecine d'urgence du CHU de Dijon. Cette journée passée avec les équipes soignantes, administratives et paramédicales, nous la déclinons en trois épisodes au fil des trois services qui composent ce département (centre 15, Smur et accueil des urgences adultes). Plongez avec nous dans ce monde où chaque seconde compte, où tous les mots et gestes doivent faire sens. Notre fil rouge ? Les équipes, qui malgré la fatigue et les conditions de travail parfois dégradées, agissent toujours avec détermination et bienveillance. Rythme effréné, organisation au cordeau, capacité d'improvisation sont au rendez-vous. Leur secret pour tenir le choc ? Un petit supplément d'âme. Aujourd'hui, direction le centre de réception et de régulation des appels (CRRA) Samu - centre 15 du CHU de Dijon, dirigé par le Dr Philippe Dreyfus. C'est avec eux que débute la prise en charge. Ils sont les voix qui vous répondent, vous calment et vous soutiennent les bons renseignements lorsque votre vie ou celle des autres en dépendent.

Dossier réalisé par Amandine ROBERT, images Emma BUONCRISTIANI



Garder son calme, tranquilliser, comprendre une situation « à l'aveugle », guider un inter- premiers secours... Lorsque vous composez le 15, au bout du fil votre ange gardien à quel- situation. Le duo assistant de régulation médicale et médecin gère l'urgence, dès qu'elle s

L'assistant de régulation médicale face à la panique des appelants

« Comme tout le monde ici, j'aime cette adrénaline et le fait que chaque appel soit différent. Avant de faire ça, j'étais ambulancier. Déjà de la partie, donc, mais sur le terrain », sourit Christophe Bourgeois, assistant de régulation médicale (ARM) affecté aux appels pour les soins non programmés le jour de nuit. C'est à lui que le premier décrochant, le N1, va transférer tous les appels ne relevant pas de la médecine d'urgence et qui seront donc régularisés par un médecin généraliste, après avoir été pris en compte par Christophe.

« Les gens pensent qu'il suffit d'appeler le 15 pour que, deux minutes plus tard, une ambulance arrive »

« C'est un métier peu connu du public. Les gens pensent qu'il suffit d'appeler le 15 pour que, deux minutes plus tard, une ambulance arrive. Mais ça ne se passe pas comme ça. On régule, c'est-à-dire qu'on envoie les moyens adaptés aux personnes qui en ont vraiment besoin. C'est pour cela qu'on pose beaucoup de questions. »

Christophe décroche, prend toutes les informations et complète le dossier qui passera forcément par les mains d'un médecin généraliste ou urgentiste. L'ARM s'interrompt et prend un nouvel appel : « Votre numéro est bien le... et vous êtes actuellement à cette adresse, c'est bien cela ? Calmez-vous, décrivez-moi exactement la situation... Votre mari respire-t-il correc-



Le premier décrochant est l'assistant de régulation médicale N1. Si l'urgence vitale est immédiate, il déclenche les moyens d'urgence avant d'en référer au médecin. Sinon, il passe la main au N2 Aide médicale urgente (AMU) ou au N2 soin non programmé (SNP). Ici, Christophe Bourgeois, N2 SNP du jour. Photo LÉPIE. B

tement ? ... Très bien, pouvez-vous me dire quel âge il a et s'il souffre de pathologies particulières ? A-t-il un traitement ? Ne vous inquiétez pas. » L'assistant de régulation médicale pose sa voix, son ton et arrive à rassurer tout en obtenant les informations vitales pour une intervention réussie.

Aidé par la technologie

Il est assisté par des outils techniques performants qui se déploient sur pas moins de quatre écrans d'ordinateur qui lui font face. Au centre, en haut, les dossiers en cours, en

bas, l'appel qu'il reçoit, avec d'un côté les premières données automatiquement trouvées (par le logiciel Centaure 15), comme le numéro appelant, l'adresse de rattachement et à droite de l'écran les informations sur l'urgence en elle-même. Sur l'écran de gauche, on visualise la file d'appels et les moyens disponibles et sur celui de droite, c'est une carte pour localiser précisément les lieux de l'urgence.

Le 15 dijonnais est le premier des centres de réception et de régulation des appels utilisant Centaure 15 (une quarantaine de départements en

France) à s'être doté du dispositif AML (Advanced Mobile Location) permettant une géolocalisation précise des appelants, à 10 mètres près.

« Certains crient pour qu'on vienne plus vite »

Au bout du fil, c'est bien souvent le stress, au minimum, voire la panique. Christophe Bourgeois admet qu'il faut prendre le temps d'apaiser « car certains ont peur de s'approcher d'un accident pour nous donner des informations précises, d'autres crient pour que nous venions

au plus vite. Il faut toujours essayer de calmer le jeu, même si en dernier recours, il est nécessaire de hausser le ton pour canaliser l'appelant et obtenir les informations dont nous avons besoin pour réguler. On traite tous les appels, même lorsque c'est un faux numéro, on rappelle pour vérifier qu'il n'y a pas de problème. »

Des coups de fil furieux, ils en ont, c'est vrai, mais il y a aussi les « habitués, qui appellent souvent parce qu'ils ont un problème psychique. Eux aussi doivent être pris en compte, on est en France et tout le monde a heureusement droit aux soins ! »

Guidés par téléphone

Pour Christophe, faire de son mieux, c'est la règle - mais bien évidemment, on est humain, c'est pour ça qu'il est impatient de rester calme et de suivre nos procédures. C'est une bonne chose aussi que chaque appel soit enregistré. Pour les urgences vitales, le temps que les secours arrivent, on est parfois amené à guider les gens par téléphone pour qu'ils réalisent les gestes de premiers secours, comme un massage cardiaque. On s'adapte forcément aux personnes sur place, on ne va pas demander cela à une personne de 90 ans. On peut alors chercher si un volontaire est disponible et proche de l'intervention grâce à l'application SAUV Life. Mais on remarque que les gens sont parfois fâchés à l'idée d'aider, par crainte des procès si quelque chose tournait mal, comme aux États-Unis. »

Dr Philippe Dreyfus Responsable du centre de réception et de régulation des appels (CRRA) - centre 15

« Il y a une redistribution de l'activité qui doit se faire au profit de la médecine de ville »

Le Dr Philippe Dreyfus est responsable du centre de réception et de régulation des appels (CRRA) - centre 15. Son quotidien, c'est l'urgence sous toutes ses formes. « J'ai fait toute ma carrière dans le pré-hospitalier, donc au centre 15 et au Smur. J'ai commencé par un stage externe et interne au Samu et j'ai fait mon service national à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. C'est là que s'est révélée ma vocation pour la médecine d'urgence. Ce qui me plaît dans le travail au sein de ce département, c'est le résultat immédiat le bénéfice direct pour le patient, avec un impact rapide et assez spectaculaire pour lui. Aucune journée ne ressemble à une autre, on ne voit pas le temps passer. »

Un rythme effréné

Effectivement, le rythme est effréné : « En 2021, le CRRA a reçu 394 520 appels, soit plus de 1 000 appels d'urgence par jour. 94,1 % des appels sont décrochés en moins d'une mi-

394 520

En 2021, le centre 15 a reçu l'équivalent de plus de 1 000 appels par jour, soit près de 400 000 sur toute l'année.

nute grâce à l'organisation mise en place. Tous les dossiers, renseignés par les assistants de régulation médicale (lire par ailleurs) sont portés à la connaissance d'un médecin régulateur qui apporte une réponse à toutes les situations. »

Pourquoi ça coince parfois ?

« La difficulté, c'est que les différents services d'urgence réceptionnent tous les problèmes de santé que la population n'arrive pas à régler auprès de son généraliste ou d'un spécialiste. Dès que le public a un problème, il a le réflexe de composer le 15 ou le 18 (les pompiers). Lorsqu'un blessé est annoncé, l'appel est forcément rebasculé chez nous. On ne peut pas blâmer le public, on sait que ce n'est pas toujours simple de trouver un médecin rapidement. En ce moment, c'est particulièrement tendu puisque SOS médecins et SOS 21 ont réduit leurs interventions en extérieur. À cela s'ajoute un véritable problème de recrutement. Selon moi, il y a une redistribution de l'activité qui doit se faire au profit de la médecine de ville. Tout ce qui est du ressort du généraliste doit y retourner, pour que les services des urgences restent sur leur corps de métier : la prise en charge des pathologies graves et vitales. C'est le chemin vers lequel il faut tendre, mais cela nécessite effectivement de renforcer les équipes et surtout de réorganiser



Le Dr Philippe Dreyfus, dont le service est l'un des trois piliers du département universitaire de médecine d'urgence (DUMU). Photo LBP/E. B.

toute la chaîne bien en amont. »

Une période Covid atypique

L'engorgement est une réalité tangible pour les équipes : « A tous les niveaux, les malades sont pris en charge, mais ça génère de l'attente et des dysfonctionnements. La période Covid a été totalement atypique. Avec, en mars 2020, presque un triplement des appels au 15. Il y avait une nécessité de réorganiser l'hôpital pour la prise en charge des appels et des patients, beaucoup de choses ont été repoussées, mais heureusement, plus on avançait dans le temps, plus l'organisation était rodée. Et grâce à la vaccination, l'impact a été fortement réduit. Ici, nous avons eu un fort soutien de

« En mars 2020, il y a presque eu un triplement des appels au 15. »

l'institution du CHU qui a permis la mise en place, durant la pandémie, d'une salle de renfort, grâce à l'appui des services du CHU et de la faculté de médecine. Nous avons ainsi pu gérer le pic d'appels grâce à la mise à disposition des internes de médecine ou de pharmacie. C'est l'avantage qu'offre aussi un centre hospitalier de belle taille, une force de frappe forte et une grande adaptabilité. »

Ci-dessous le communiqué envoyé ce vendredi par la direction du CHU :

La construction d'une seconde hélisation permettra de disposer de l'hélicoptère du CHU - actuellement stationné à l'aéroport Dijon Bourgogne (Longvic) - à demeure et au plus près des services d'urgence. Cette proximité représentera un gain de temps conséquent et une amélioration notable de la qualité de la prise en charge.

L'hélicoptère des urgences de Dijon restera bientôt stationné au CHU

Jusqu'à maintenant, l'hélicoptère du CHU de Dijon restait stationné à l'aéroport de Longvic. La direction du CHU a annoncé que des travaux seront entrepris à partir de lundi pour créer « une nouvelle hélistation » pour permettre à l'appareil de rester à demeure, et ainsi gagner du temps en cas de situation d'urgence nécessitant son utilisation.

6 mai 2022 à 18h11 par la rédaction



?

Quiz

Testez vos connaissances sur le gaspillage alimentaire :

1/ Quelle est la part de nourriture jetée au niveau mondial ?

- A. 20 %
- B. 25 %
- C. 33 %

2/ Quel est l'aliment le plus gaspillé par les consommateurs ?

- A. Le pain
- B. Les légumes
- C. Les fruits

3/ Jeter un pain rassis équivaut à :

- A. Tirer une chasse d'eau
- B. Prendre une douche
- C. Prendre un bain

4/ La viande bio émet... de carbone que la viande traditionnelle ?

- A. Moins
- B. Plus
- C. Autant

5/ Comment est fixée la DLC, la date limite de consommation ?

- A. Par une directive européenne
- B. Par l'État
- C. Par le fabricant

Réponses :

1/ Réponse C : 1,3 milliard de tonnes de nourriture sont jetées chaque année soit un tiers des aliments produits sur la planète.

2/ Réponse B : Les légumes représentent 31 % de la nourriture jetée.

3/ Réponse C : Il faut 1 000 litres d'eau pour produire un kilo de farine, chaque baguette jetée à la poubelle correspond à une baignoire entière.

4/ Réponse C : La culture bio utilise moins d'engrais chimiques, mais nécessite plus de surface agricole.

5/ Réponse C : C'est le fabricant qui détermine la durée de conservation.



ACTIVITÉ PHYSIQUE

Jusqu'à quel âge peut-on faire du sport ?

Marina Carrère d'Encausse :

Il n'y a aucune limite ! On peut faire du sport toute sa vie, mais il faut évidemment que l'intensité et le rythme de l'activité pratiquée soient adaptés à la condition physique. D'ailleurs, quand on interroge les Français sur l'âge maximum jusqu'auquel on peut faire du sport, deux tiers répondent qu'on peut en faire après 70 ans et 34 % affirment même que l'on peut faire du sport après 80 ans (sondage Ipsos, 2015). L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) rappelle que chez les personnes âgées l'activité physique apporte des améliorations quant à « la mortalité toutes causes confondues, la mortalité liée aux maladies cardiovasculaires, l'hypertension, certains cancers, le diabète de type 2, la santé mentale, la santé cognitive et le sommeil » et qu'elle « contribue à prévenir les chutes et les blessures associées, ainsi que le déclin de l'état osseux et de la **capacité fonctionnelle** ». L'OMS recommande ainsi aux plus de 65 ans de pratiquer chaque semaine au moins « 150 à 300 minutes d'activité physique d'intensité modérée » (marche rapide, jardinage, danse, vélo ou natation « plaisir », par exemple) ou « au moins 75 à 150 minutes d'activité physique d'intensité soutenue » (marche en côte, randonnée en moyenne montagne, bûchage, jogging, vélo ou natation « sportive », etc.).



→ Capacité fonctionnelle : capacité d'un individu à effectuer des tâches physiques (marcher, porter, pousser, etc.).

ARRHES ET ACOMPTE LES GRANDES DIFFÉRENCES

Le niveau d'engagement change selon la nature de l'avance financière versée préalablement à la finalisation d'une transaction.

■ À l'occasion d'une commande, d'un contrat de vente ou d'une prestation de services, le consommateur est généralement amené à verser un paiement partiel au commerçant pour marquer son engagement. Cette provision peut constituer soit des arrhes, soit un acompte. En fonction de la qualification donnée à cette somme d'argent, les conditions de remboursement ou de dédommagement varient. Les explications et les conseils de Françoise Hébert-Wimart, juriste à l'Institut national de la consommation (INC).

Paris Match. Quelle est la différence entre arrhes et acompte ?

Françoise Hébert-Wimart. Ces notions, confondues dans le langage courant, caractérisent toutes les deux une somme d'argent versée au moment de la commande d'une marchandise ou d'un service dont la livraison n'est pas immédiate. Régies par le Code civil, ces avances financières, à valoir sur le prix total de l'achat, constituent une garantie, pour le vendeur comme pour le consommateur, que la transaction sera menée à son terme. La nature de la somme versée par l'acheteur est normalement précisée clairement dans le contrat ou le bon de commande. Si ce n'est pas le cas, on considère par défaut qu'il s'agit d'arrhes. Dans tous les cas, reportez-vous au document que vous avez signé et vérifiez la qualification donnée à cette avance.

En quoi le niveau d'engagement varie-t-il ?

Le régime des arrhes est le moins contraignant, dans la mesure où il ne constitue pas un engagement définitif vis-à-vis du vendeur. Vous pouvez implicitement changer d'avis après la commande. Sachez toutefois qu'en cas d'abandon, la somme versée reste intégralement acquise au professionnel à titre de dédommagement. En revanche, si

c'est le vendeur qui revient sur sa position, il doit alors vous rembourser le double des arrhes que vous lui avez réglées.

Qu'en est-il de l'acompte ?

Cette avance implique un engagement ferme et définitif de la part des deux parties. Si vous vous rétractez, vous perdez l'acompte. Mais le vendeur peut aussi exiger l'accomplissement du contrat, ce qui conduit au règlement du montant total, et vous réclamer des dommages et intérêts pour préjudice. Le commerçant, lui non plus, ne peut pas se dédire. S'il ne fournit pas la marchandise ou n'exécute pas jusqu'au bout la prestation de service prévue par le contrat, il doit vous restituer l'acompte et peut être condamné à vous payer des dommages et intérêts.



« ESSAYEZ DE NE JAMAIS
VERSER PLUS DE 10 %
DE LA FACTURE FINALE »
FRANÇOISE HÉBERT-WIMART,
juriste à l'INC

Combien doit-on verser à la commande ?

Qu'il s'agisse d'arrhes ou d'acompte, la somme à verser n'est pas fixée par la loi, mais librement déterminée par le professionnel. Négociez avec lui pour que le montant soit le plus minime possible. Essayez de ne jamais verser plus de 10 % de la facture finale. Sachez que le professionnel ne peut pas conserver cette trésorerie plus de trois mois. Passé ce délai, les avances produisent des intérêts, calculés au taux légal et dus jusqu'à la réalisation de la vente ou l'exécution de la prestation.

Quels sont les recours en cas de litige ?

Si le vendeur conserve l'avance et n'exécute pas la commande malgré vos courriers de mise en demeure, vous devez tenter une résolution amiable du litige (médiation ou conciliation) avant la saisine du tribunal judiciaire. ■

Les honoraires de dispensation en officine

De nombreux retraités et ayants droit affiliés à notre régime particulier nous sollicitent pour avoir des précisions sur les honoraires de dispensation qu'ils découvrent sur leur relevé mensuel des prestations CPR.

Les pharmaciens ont négocié avec les pouvoirs publics des honoraires de dispensation, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015. Ce changement n'affecte en rien les assurés. Des aménagements ont eu lieu les années suivantes. La situation actuelle, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2020, est reprise ci-après :

QU'EST-CE QU'UN HONORAIRE DE DISPENSATION ?

L'honoraire de dispensation est destiné à valoriser le rôle de professionnel de santé des pharmaciens : analyse de l'ordonnance, préparations éventuelles préalables à la délivrance, délivrance des médicaments et conseils aux patients. Il existe des honoraires de dispensation spécifiques, liés à l'exécution d'une ordonnance, et des honoraires liés au conditionnement des médicaments.

LES DIVERS HONORAIRES SPÉCIFIQUES À L'EXÉCUTION D'UNE ORDONNANCE ET LEUR PRISE EN CHARGE :

- Honoraire de dispensation pour toute ordonnance : 0,51 €.
- Honoraire de dispensation supplémentaire pour ordonnance de 5 médicaments et plus : 0,31 €.
- Honoraire de dispensation lié à l'âge : enfant de moins de 3 ans et affilié de plus de 70 ans : 1,58 €.

■ Honoraire de dispensation pour ordonnance comportant un ou plusieurs médicaments spécifiques définis dans la convention nationale pharmaceutique : 3,57 €.

Ces honoraires sont remboursés à 75% par la CPR pour les retraités et ayants droit affiliés à la Caisse, à 100% uniquement pour l'honoraire de dispensation supplémentaire pour ordonnance de 5 médicaments et plus, et à 100% globalement si vous êtes exonéré du ticket modérateur.

Tous les honoraires peuvent se cumuler entre eux. La partie restant à votre charge peut faire l'objet d'un remboursement de votre complémentaire santé (vous renseigner auprès d'elle).

Les tarifs fixés des honoraires ne peuvent pas donner lieu à la facturation du dépassement.

Nota : Des remboursements différents sont appliqués aux agents en activité ou subsistants et aux affiliés à d'autres régimes de sécurité sociale.

OÙ TROUVER CES HONORAIRES DE DISPENSATION ?

Les honoraires sont indiqués sur le ticket « vitale » imprimé par la pharmacie sur votre ordonnance, ils apparaissent sous forme de codes (HD, HG...). Ce ticket comporte également le détail de la partie remboursée par la CPR, éventuellement la part remboursée par la complé-

mentaire santé (si l'assuré en dispose) et éventuellement la somme à payer par l'assuré.

Sur votre décompte mensuel de prestations CPR, on distingue :

■ Les honoraires de dispensation liés à l'exécution d'une ordonnance, honoraires de dispensation pour toute ordonnance : Honor.dispen.stand ;

■ Honoraires de dispensation pour ordonnance de 5 médicaments et plus : Hono.dispensation ;

■ Honoraires de dispensation liés à l'âge : Honor.dispen.age ;

■ Honoraires de dispensation pour médicaments spécifiques : Honor.dispens.spec.

LES DIVERS HONORAIRES LIÉS AU CONDITIONNEMENT DES MÉDICAMENTS :

Ils apparaissent sur les décomptes maladie édités par la CPR : Hon.dispensation. Il s'agit des honoraires par boîte de médicaments : 1,02 €, ou des honoraires par boîte de conditionnement trimestriel (boîte de 3 médicaments) : 2,76 €.

Nous espérons que ces précisions vous permettront de mieux comprendre vos décomptes de prestations maladie. Votre correspondant de la CPR et nous-mêmes sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Gilbert Blanc

Depuis le 5 avril 2022, le dispositif MonPsy permet aux personnes dès l'âge de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Les personnes se sentant angoissées, anxieuses, déprimées, stressées, ayant du mal à dormir, sujettes à une consommation excessive de tabac, alcool ou cannabis ou bien encore souffrant de troubles du comportement alimentaire, peuvent ainsi, **après consultation d'un médecin**, bénéficier du remboursement d'un accompagnement psychologique réalisé par un psychologue partenaire.

C'est le médecin qui évalue si ce dispositif peut aider le patient ou s'il est préférable de l'orienter vers des soins plus spécialisés.

Lors de la consultation avec le médecin, **celui-ci remet un courrier d'adressage** à présenter au psychologue. Un accès direct au psychologue n'est pas possible pour être remboursé dans le cadre du dispositif MonPsy.

Pour les mineurs, le médecin vérifie aussi le consentement des parents ou tuteurs.

Combien de séances sont-elles prises en charge avec MonPsy ?

Dans le cadre du dispositif MonPsy, l'accompagnement psychologique comprend :

- une première séance qui est un entretien d'évaluation (40 € la séance) ;
- entre 1 à 7 séances de suivi psychologique (30 € par séance). Ce nombre est adapté aux besoins et déterminé par le psychologue.

Les séances peuvent être réalisées à distance, à l'exception de la 1^{re} séance.

Le paiement s'effectue directement auprès du psychologue après chaque séance ou à la fin de plusieurs séances (selon le choix du psychologue).

Comment s'effectue le remboursement ?

1. Le psychologue complète et donne la feuille de soins avec les soins payés.
2. Cette feuille de soin doit être transmise à l'organisme d'assurance maladie, accompagnée du courrier d'adressage du médecin.
3. Le remboursement s'effectue par l'organisme d'assurance maladie obligatoire (à hauteur de 60 % du tarif de la séance) et le reste par la complémentaire/mutuelle) (à hauteur de 40 % du tarif de la séance) (1).

A noter : certaines situation permettent de bénéficier du tiers-payant. Pour plus d'information, rendez-vous sur l'article ameli dédié ou sur <https://monpsy.sante.gouv.fr/patients>

Où trouver un psychologue partenaire du dispositif MonPsy ?

Les coordonnées des psychologues partenaires du dispositif MonPsy sont consultables dans l'annuaire du dispositif.

Les psychologues partenaires sont sélectionnés par un comité d'experts sur la base de critères de formation et d'expérience, afin d'attester de leur parcours consolidé en psychologie clinique. Seuls les psychologues sélectionnés et ayant signé une convention avec l'Assurance Maladie peuvent participer au dispositif MonPsy.

L'annuaire est régulièrement actualisé en fonction de l'entrée dans le dispositif de nouveaux psychologues.

Le médecin peut aider dans le choix du psychologue.

Mettez de l'ordre dans vos papiers

Et si l'on profitait du ménage de printemps pour jeter quelques papiers! Oui, mais avant, sachez combien de temps vous devez les conserver.



ASSURANCES

Quittance, avis d'échéance, résiliation, contrat, preuve de règlement: 2 ans.

- Pour l'assurance vie: 10 ans afin que le bénéficiaire du contrat puisse en prendre connaissance.
- Pour un dommage corporel: 10 ans.

VÉHICULE

- Procès-verbal pour amende forfaitaire: 3 ans.
- Factures d'achat et des réparations: durée de conservation du véhicule, plus deux ans en cas de revente.
- Relevé d'informations délivré par l'assureur en fin de contrat, qui indique le coefficient bonus malus: permanent.

BANQUE

- Un chèque doit être encaissé au plus tard 1 an et 8 jours à partir de son émission.
- Le justificatif de contrat de prêt immobilier ou de consommation: 2 ans après échéance.
- Le relevé de compte: 5 ans.

IMPÔTS

- Déclaration de revenus et avis d'imposition: 3 ans.
- Avis de taxe foncière et de taxe d'habitation (bientôt obsolète!): 1 an.

FAMILLE

- Acte d'état civil, jugement de divorce, jugement d'adoption, avis de reconnaissance d'un enfant, contrat de mariage, convention de Pacs, livret de famille, diplômes: permanent.

LOGEMENT

- Titre de propriété: permanent.
- Factures d'électricité, de gaz et d'eau: 5 ans.
- Factures de téléphone fixe, mobile et internet: 1 an.
- Restitution de matériel, tel la « box »: 2 ans.
- Facture de travaux de gros œuvre: 10 ans; de petits travaux: 2 ans.
- Certificat de ramonage: 1 an.
- Attestation d'entretien de la chaudière: 2 ans.
- Contrat de location, état des lieux, quittance de loyer: durée de la location, plus 3 ans.
- Justificatif de l'APL: 3 ans.

APPAREILS MÉNAGERS

Tous les papiers doivent être conservés jusqu'à la fin de la garantie.

TRAVAIL

- Bulletins de salaire, contrats de travail, certificats de travail: jusqu'à la liquidation de la retraite.
- Bulletin de paiement de la pension de retraite: permanent.

PAPIERS MILITAIRES

- Livret et attestation des services accomplis: permanent.

SANTÉ

- Récapitulatifs de remboursement: 2 ans.
- Ordonnances: 5 ans.
- Carnet de vaccination, carnet de santé, carte de groupe sanguin, certificats médicaux et examens médicaux: permanent.

À savoir: les délais de conservation continuent après le décès du défunt, car certains documents peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit, et des prestations sociales versées après le décès peuvent être recouvrées auprès des ayants droit pendant 5 ans après le décès.

Janine Lecherbourg

Source: service-public.fr

L'agriculture en Côte-d'Or

4 133 exploitations

- 15,5 % en 10 ans

111,8 hectares de surface moyenne

+ 18,3 hectares depuis 2010

Principaux types de productions

(rapportés au nombre d'exploitations)



Grandes cultures
(principalement des céréales et/ou des oléoprotéagineux) :
32,2 %



Viticulture :
29,5 %



Polyculture et/ou polyélevage :
13,6 %



Bovins viande :
12,4 %

Dans les exploitations



10 349 actifs permanents
dont :

5 540 chefs d'exploitations et coexploitants
(23 % sont des femmes)
Âge moyen : **51 ans**

21 989 saisonniers et salariés occasionnels

Démarches de valorisation



655 exploitations côte-d'oriennes pratiquent l'agriculture biologique (16 %). Elles étaient 248 en 2010.



1 599 présentent d'autres signes officiels de qualité : Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP), Label rouge.



30 % optent pour les circuits courts, essentiellement à travers la vente directe.



Près de 200 agréés "Savoir-faire 100 % Côte-d'Or", la marque lancée par le Conseil Départemental, dont une majorité d'agriculteurs.

Plus d'infos sur cotedor.fr

Source (sauf pour les agréés) : Agreste BFC - premiers résultats du recensement agricole 2020

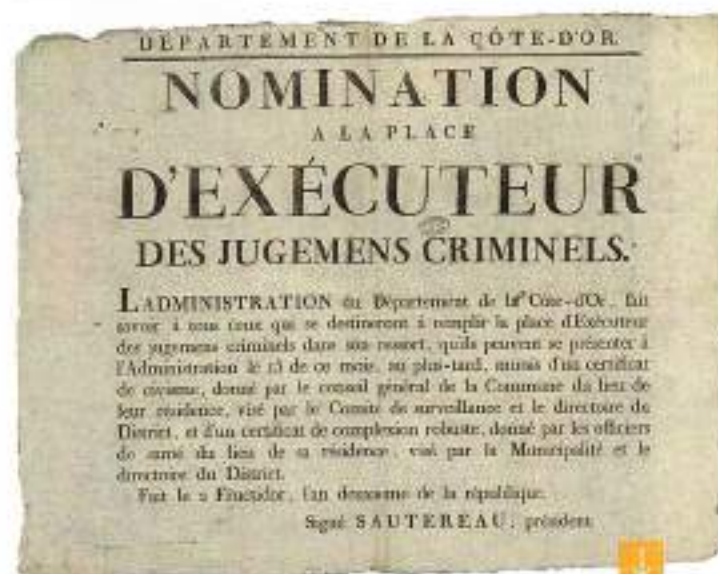
Dijon et l'innovation en santé : toute une histoire

- 1958** le pansement prêt à l'emploi par Urgo
- 1975** le médicament hypolipémiant Lipanthyf des laboratoires Fournier
- 2001** le premier auto-injecteur sans aiguille Zeneo par Crossject
- 2017** le premier imageur préclinique intégré TEP/IRM d'Europe par le consortium Equipex IMAPPI
- 2017** le premier pansement électromédical de luminothérapie et de monitoring de plaies chroniques par Urgo Medical (consortium MEDILIGHT)
- 2018** la jambe bionique, premier système prothétique au monde de cheville mécatronique reliée au genou par Proteor (lire p. 21)

N°57 - AUTOMNE 2021 DIJON MÉTROPOLE 17

À découvrir aux Archives Départementales

Chaque mois, retrouvez un document, une œuvre, un objet...
Une invitation à la connaissance et à la compréhension de ce
qui appartient à notre passé et reste notre patrimoine.



1792-1794

LA MACHINE À DÉCAPITER ET LE BOURREAU

C'est une drôle de fiche de poste que publie le Département le 19 août 1794 : il recrute, dans un délai de deux semaines, un "exécuteur des jugements criminels" ! Pour manier la "machine à décapiter" introduite par une loi promulguée par Louis XVI en mars 1792, le candidat devra se munir d'un "certificat de civisme" et d'un "certificat de complexion robuste". Il s'agit de trouver un bon Républicain dont ni le cœur ni les bras ne vacilleront lorsqu'il

MIEUX VIVRE GRÂCE À LA MUSIQUE

De récentes études analysent scientifiquement les sensations qu'apporte la musique. Verdict : en plus d'être douce à l'oreille, elle agit sur le cerveau et même sur le corps.



Guillaume Descottes est le fondateur de la plateforme de streaming Vialma, devant le grand escalier de l'Opéra Garnier.

Par Julie Pujols Benoit

Les bienfaits de la musique auraient plus d'impact sur le cerveau qu'on ne le pensait jusqu'à présent. « C'est une activité spécifique aux

humains, et nous essayons de comprendre pourquoi et comment le cerveau la traite. Ce que l'on sait désormais : la musique a des raisons d'être biologiques et pas seulement culturelles », explique Emmanuel Bigand, professeur de psychologie cognitive, spécialisé dans la musique et chercheur au CNRS.

morphine ou les opioïdes. Ensuite, un effet de motricité donnant envie de bouger ou de danser. Et, enfin, un effet de plasticité : différentes zones du cerveau se connectent entre elles pour véhiculer le message auditif. La zone du langage est aussi activée, car le cerveau essaie de comprendre la mélodie et les sentiments qu'elle lui fait ressentir. « Résultat : la musique agit sur un champ très large du cerveau, son activité est donc intense, davantage encore que lorsqu'on lit », explique Guillaume Descottes, fondateur de la plateforme Vialma, un service de streaming dédié à la musique classique et au jazz.

LA SYMPHONIE NEURONALE

On ne s'en rend pas compte mais, quand on écoute de la musique, l'encéphale se met en marche à l'instar d'un orchestre. « Les neurones sont comme des musiciens, ils doivent se synchroniser pour que le cerveau développe ses potentialités. C'est la raison pour laquelle on parle de symphonie neuronale », témoigne Emmanuel Bigand. D'un point de vue médical, trois réactions ont lieu. D'abord chimique, puisque la musique engendre la production d'hormones telles que la dopamine – l'hormone de la récompense et de la satisfaction – et l'endorphine – l'hormone du bonheur dotée d'un pouvoir analgésique au même titre que la

BOOSTER SA MÉMOIRE

Selon de récentes études du CNRS et de l'université de Harvard, 30 % des morceaux qu'on aime réécouter sont associés à des souvenirs personnels. « S'y replonger fait travailler sa mémoire émotionnelle. C'est pourquoi la musique est de plus en plus utilisée pour accompagner les personnes qui souffrent d'Alzheimer ou de démence sénile. Une playlist spécifique a même été conçue pour cela sur Vialma », précise Guillaume Descottes. La bonne idée : regarder sur Internet la vidéo de Marta Gonzalez, une ancienne étoile malade d'Alzheimer qui se remet à danser « Le lac des cygnes » à l'écoute de Tchaïkovski.

POUR SE DISTRAIRE, SE DÉTENDRE....

Pour les amateurs ou plus de chants, d'opéras, de concerts, de danse...ne pas hésiter à consulter le programme 2022/2023 de l' O D (Opéra de Dijon-auditOrium/granD théâtre).

La musique, le chant...sont excellents pour la santé, la détente (Voir article en fin de journal).

Par ailleurs l' O D est partenaire du CHU de Dijon et intervient plus particulièrement dans le service de néonatalogie.

A mentionner également que certaines de nos informations sont relayées par les services de cet organisme et que nos documents informatifs sont en distribution au service 'billetterie' .

Bien évidemment, l'auditorium est accessible. Certains spectacles sont donnés en audiodescription avec le programme en braille.Cette saison, un spectacle sera proposé avec gilets vibrants et l'accueil sera fait en langage des signes.

A noter également une réductions de 50 % pour les personnes en situation de handicap, réduction valable aussi pour l'accompagnateur.

Le Grand Théâtre fait et fera encore l'objet de plusieurs phases de travaux. Pour l'instant son accessibilité pour certains handicaps n'est pas possible. Je me renseignerais , si dans l'avenir, il deviendra accessible à toutes et à tous.

LE VAISSEAU N°35

AVRIL,MAI,JUIN, JUILLET,AOÛT,SEPTEMBRE 2022

Ont participé : Pascale, Gisèle, Eric, Jean-Pierre, Alain.

associationfranceavc21@gmail.com

03 80 29 32 45 : en cas de non réponse : 06 62 69 83 11

Toute reproduction est autorisée et même recommandée

Ne pas hésiter à diffuser ce journal autour de vous. Merci d'avance

Ce numéro 35 de notre journal 'LE VAISSEAU' devait paraître fin juillet 2022. Pour diverses raisons, cela n'a pu se faire. De plus, vous avez pu vous rendre compte qu'il n'a pas l'aspect professionnel des autres fois. Nous regrettons ces désagréments et nous nous efforçons de trouver des solutions pour les éditions à venir.

Continuez à prendre soin de vous et des autres

Certains gestes barrières, la vaccination sont des barrages à la cohorte des virus hivernaux : COVID 19, grippe et leurs variants et sans doute bien d'autres encore .

BELLE SANTÉ A VOUS TOUTES ET VOUS TOUS

